



Dossier du BHI No S1/0100

LETTRE CIRCULAIRE 01/2010
5 janvier 2010

MISE A JOUR DES QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Références : a) LC 02/2008 du 04 janvier
b) LC 01/2009 du 05 janvier
c) LC 63/2009 du 09 septembre
d) LC 66/2009 du 30 septembre

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

En début d'année, le Comité de direction souhaite vous communiquer les dernières informations sur quatre questions administratives de l'Organisation.

1. ETAT DES VOTES SUR LES AMENDEMENTS A LA CONVENTION RELATIVE A L'OHI

.1 D'après les informations communiquées par le Département des relations extérieures du Gouvernement de Monaco, à ce jour, les gouvernements de 28 Etats membres (Australie, Brésil, Canada, Cuba, Chypre, République démocratique populaire de Corée, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Italie, Japon, République de Corée, Lettonie, Mexique, Monaco, Maroc, Pays-Bas, Norvège, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Espagne, Suède, Tunisie, RU et USA) ont officiellement notifié leur approbation aux amendements à la Convention relative à l'OHI, comme approuvé lors de la 3^e Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE) d'avril 2005.

.2 Pratiquement cinq années après l'approbation des amendements à la 3^e CHIE, et après l'envoi de trois lettres du Gouvernement de Monaco par les voies diplomatiques, le nombre total d'Etats membres qui ont fait part de leur approbation reste faible. Dans l'intervalle, un certain nombre de changements organisationnels supplémentaires ont été apportés, ainsi que l'avaient approuvé les Etats membres. La structure technique révisée de l'Organisation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009 via les deux principaux comités (l'IRCC et le HSSC). La 4^e CHIE de juin 2009 a approuvé un nouveau plan stratégique, lequel repose également sur la structure envisagée par la Convention amendée.

.3 En conséquence, le Comité de direction :

- Incite vivement les représentants des Etats membres, qui n'ont pas encore approuvé les amendements à la Convention, à suivre activement cette question auprès de leurs autorités gouvernementales. Ainsi que l'indique la référence c), si les 48 approbations requises (20 supplémentaires sont nécessaires) peuvent être obtenues avant 2011, la Conférence de 2012 pourra alors être tenue en tant que première Assemblée de l'OHI et le Conseil de l'OHI pourra être sélectionné et approuvé par l'Assemblée. Ceci devrait être considéré comme un objectif/ une cible à atteindre par l'Organisation et le Comité de direction est prêt à fournir tout le soutien nécessaire aux Etats membres;
- Demande aux Commissions hydrographiques régionales d'examiner, dans le cadre de leurs réunions, la progression de l'approbation du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI par leurs Etats membres, d'identifier tous les problèmes qu'ils sont susceptibles de rencontrer et, si nécessaire, de solliciter l'assistance du Bureau.

2. MISE A JOUR DE LA SITUATION DES ETATS EN ATTENTE DE LA QUALITE D'ETAT MEMBRE

.1 Les pays suivants dont la demande d'adhésion a été approuvée, n'ont pas encore déposé leur instrument d'adhésion :

MAURITANIE (demande approuvée en avril 1991)

BULGARIE (demande approuvée en avril 1992)

CAMEROUN (demande approuvée en février 2009)

.2 Le Comité de direction actuellement en liaison avec les autorités bulgares, leur fournit les documents requis et répond à différentes questions en vue de les aider à procéder au dépôt de leur instrument d'adhésion.

.3 Les pays suivants ont présenté leur demande d'adhésion mais n'ont pas encore obtenu le nombre d'approbations requis de la part des Etats membres :

La **SIERRA LEONE** a présenté sa demande d'adhésion en février 2006 (voir LC 17/2006) et a maintenant obtenu 46 approbations sur les 49 requises;

Le **MONTENEGRO** a présenté sa demande d'adhésion en août 2007 (voir LC 75/2007) et a maintenant obtenu 47 approbations sur les 52 requises;

HAITI a présenté sa demande d'adhésion en juin 2008 (voir LC 50/2008) et a maintenant obtenu 40 approbations sur les 52 requises.

.4 Les Etats membres de l'OHI dont les gouvernements n'ont pas encore approuvé les demandes présentées par la Sierra Leone, le Monténégro et Haïti sont incités à vivement encourager leurs autorités gouvernementales à le faire, dans les meilleurs délais (voir listes fournies en Annexe A).

3. REPONSES AUX LETTRES CIRCULAIRES DE L'OHI APPELANT A VOTER

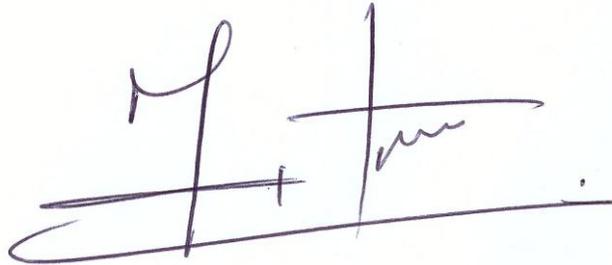
.1 La référence a) rappelait aux Etats membres l'importance de répondre aux LC qui demandent un vote. Bien que ce rappel ait été suivi d'une amélioration avec un taux de réponses plus élevé pour la plupart des procédures de vote, dans la plupart des cas, même lorsque les votes en réponse sont tous favorables, le nombre de réponse atteint encore tout juste la majorité requise sans que le Bureau ne fasse une relance auprès des Etats membres qui n'ont pas répondu. Le Comité de direction souhaite à nouveau rappeler à tous les Etats membres l'importance d'exprimer son point de vue sur toutes les questions de l'Organisation et notamment de participer au processus de prise de décision en répondant aux LC pertinentes.

4. SOUTIEN AUX DELEGUES DE L'OHI DEVANT PARTICIPER A DES REUNIONS POUR OBTENIR DES VISAS D'ENTREE

.1 Comme indiqué à la référence d), le Comité de direction souhaite rappeler aux Etats membres qui organisent des réunions ou des formations de l'OHI qu'ils doivent s'assurer que toutes les mesures voulues soient prises pour apporter aux participants étrangers le soutien nécessaire pour obtenir des visas et satisfaire à toute condition d'entrée requise dans le pays.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

Annexe A : Situation des Etats dont l'adhésion est en cours

**ETATS MEMBRES QUI N'ONT PAS ENCORE NOTIFIE LEUR APPROBATION AUX
DEMANDES D'ADHESION A L'OHI PRESENTEES PAR HAITI, LE MONTENEGRO ET LA
SIERRA LEONE**

HAITI

Algérie, Bahreïn, Chine, Colombie, Croatie, Chypre, Equateur, Egypte, Fidji, Guatemala, Indonésie, Iran, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït, Maurice, Maroc, Mozambique, Myanmar, Nigéria, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Pologne, Qatar, Arabie saoudite, Serbie, Sri Lanka, Suriname, Syrie, Thaïlande, Tonga, Trinité et Tobago, Tunisie, Ukraine, Emirats arabes unis, Venezuela.

MONTENEGRO

Algérie, Bahreïn, Chine, Colombie, Chypre, Fidji, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Jamaïque, Corée (Rép. de), Koweït, Maurice, Mozambique, Myanmar, Nigéria, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Qatar, Arabie saoudite, Sri Lanka, Thaïlande, Tonga, Trinité et Tobago, Ukraine, Emirats arabes unis, Venezuela.

SIERRA LEONE

Algérie, Bahreïn, Chine, Colombie, Croatie, Equateur, Fidji, Guatemala, Indonésie, Jamaïque, Koweït, Maurice, Mozambique, Myanmar, Nigéria, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Pologne, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Tonga, Tunisie, Ukraine, Emirats arabes unis, Venezuela
